# Accords-cadres. Présentation de plusieurs offres pour un même lot. Interdiction pour un même soumissionnaire

## Revue - Marchés Publics

### Source - Jurisprudence

Lors de la passation d'accords-cadres portant chacun sur un lot de travaux, un même soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre pour chaque lot (art. R 2151-6 du code de la commande publique) (CE, 8 décembre 2020,

*société Eiffage Energie Systèmes*

, n° 436532).